

Démarche	: [DREETS Bretagne] Perte de diplôme/Demande d'attestation (secteur social ou paramédical)
Organisme	: Service Formation, Certification, Métiers

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Cette démarche s'adresse aux personnes ayant obtenu un diplôme d'État dans les domaines du social ou du paramédical dans la région Bretagne, et l'ayant perdu.

### ATTENTION :

L'administration n'édite pas de duplicita de diplôme.

Vous recevrez donc, après vérification par nos services, une attestation de réussite qui justifie et reconnaît l'obtention du diplôme d'État par son titulaire.

Les diplômes, attestations de réussite, relevés de notes et copies sont des documents à caractère nominatif. Seule la personne concernée par le document peut effectuer la demande (article 6 de la loi du 17 juillet 1978). Les tierces personnes (parents d'enfant majeur ou employeurs par exemple) ne peuvent pas effectuer une demande de document au nom du candidat.

Toute déclaration frauduleuse peut faire l'objet de poursuites (article 441-7 du code pénal).

## Identification du demandeur

### RGPD

La DREETS de Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la délivrance de l'attestation de réussite au diplôme.

Les données enregistrées sont conservées 12 mois et ne peuvent être communiquées qu'au destinataire suivant : Service Formation Certification Métiers du Pôle Cohésion Sociale de la DREETS Bretagne.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Vous pouvez également demander la limitation du traitement de vos données et vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : DREETS de Bretagne, Service Formation Certification Métiers à [dreets-bret.fcm@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-bret.fcm@dreets.gouv.fr)  
Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale

[DREETS Bretagne] Perte de diplôme/Demande d'attestation (secteur social ou paramédical) de l'informatique et des libertés, si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

**Je certifie être le titulaire du diplôme faisant l'objet de ma demande**

Une fausse déclaration est une infraction sanctionnée par des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Nom (tel qu'indiqué sur le titre d'identité)**

Veuillez saisir le nom (dit de naissance) en MAJUSCULE tel qu'indiqué sur le titre d'identité fourni.

Attention : l'attestation de réussite sera éditée uniquement au nom indiqué sur votre titre d'identité. Aucun nom d'usage ne pourra être pris en compte.

**Prénom(s) (tels qu'indiqués sur le titre d'identité)**

Veuillez saisir vos prénoms comme indiqués sur le titre d'identité fourni, séparés par des virgules.

**Date de naissance (telle qu'indiquée sur le titre d'identité)**

**Lieu de naissance (tel qu'indiqué sur le titre d'identité)**

Veuillez saisir le lieu de naissance conformément à celui qui est indiqué sur le titre d'identité fourni, suivi du pays de naissance entre parenthèses si autre que la France. Exemple: Bruxelles (Belgique).

## Quel diplôme avez-vous perdu?

**Nature et Intitulé du diplôme**

Paramédical

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Auxiliaire de Puériculture (CAFAP)

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant (CAFAS)

Diplôme d'Etat d'Ambulancier (DEA)

Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puéricultrice (DEAP)

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS)

Diplôme d'Etat de Cadre de Santé (DECS)

Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (DEE)

Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI)

Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste (IADE)

Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire (IBODE)

Diplôme d'Etat d'Infirmier du Secteur Psychiatrique (DEISP)

## [DREETS Bretagne] Perte de diplôme/Demande d'attestation (secteur social ou paramédical)

- Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute (DEMK)
- Diplôme d'Etat de Puéricultrice (DEP)
- Diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue (DEPP)
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien (DEPS)
- Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture (DPAP)
- Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant (DPAS)
- Social
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide à Domicile (CAFAD)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-Psychologique (CAFAMP)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Certificat de spécialité complémentaire (CSC) du DEAES
- Certificat de Travailleur Familial (CTF)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social spécialité accompagnement de la vie en structure collective (DEAES SC)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social spécialité accompagnement de la vie à domicile (DEAES VD)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social spécialité accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire (DEAES EIVO)
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Diplôme Supérieur en Travail Social (DSTS)
- Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)

### Lieu d'obtention du diplôme

Veuillez indiquer le département d'obtention du diplôme.

Les diplômes obtenus dans des régions hors Bretagne ne peuvent faire l'objet d'une délivrance de duplicita par la DREETS de Bretagne. Merci de vous rapprocher de la DREETS de la région d'obtention du diplôme. <https://dreets.gouv.fr/>

**Attention, votre demande ne pourra être traitée.**

La présente démarche ne concerne que les diplômes obtenus en région Bretagne (départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, du Finistère ou du Morbihan).

Merci de ne pas valider votre demande. Veuillez vous rapprocher de la DREETS de la

**Nom de l'établissement de formation**

Veuillez indiquer l'établissement de formation que vous avez fréquenté pour l'obtention de ce diplôme

**Mois et Année d'obtention**

Veuillez saisir le mois et l'année d'obtention de votre diplôme (MM/AAAA)

## Comment avez-vous obtenu ce diplôme ?

**Formation**

Veuillez sélectionner le type de formation suivi pour l'obtention de votre diplôme

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Validation des Acquis d'Expériences professionnelles

Formation initiale / continue

**Observations**

Vous pouvez préciser si nécessaire tout élément pertinent à la recherche de votre diplôme.

## Pièces jointes

**Justificatif d'identité**

Joindre une copie lisible recto-verso d'un titre d'identité officiel en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire)

**Je certifie l'exactitude des renseignements saisis**

Une fausse déclaration est une infraction sanctionnée par des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Cochez la mention applicable

Oui

Non